

ARRÊTÉ

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE CATEGORIE – A
 GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE**

Le Président de l'EPTB Gardons,
 Vu le code Général de la Fonction publique,
 Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n° 90-1260 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 27/02/2008 portant détermination des ratios promus/promouvables,
 Vu l'arrêté n°AR202142 en date du 08/10/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2026 le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Hors classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
1- RETAILLEAU Etienne	Ingénieur principal – 5 ^{ème} échelon Ancienneté 1 an 9 mois et 25 jours	01/01/2026

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Nîmes le *voir date de signature numérique *

Signé électroniquement par Mme Méryl DEBIERRE



Le 5 janvier 2026

Le Président), certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr